

C'est quoi les URPS???

le sfcd répond à vos questions

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé.

Créées en 2009, ce sont des associations loi 1901 qui rassemblent, pour chaque profession médicale, les représentants des professionnels de santé libéraux et conventionnés. **Il y a donc des URPS de chirurgiens-dentistes dans chaque région**

Selon la région : **entre 9 et 24 dentistes représentant des syndicats de la profession élus par vous pour 5 ans parmi des professionnels libéraux en activité qui exercent dans la région**

- Mettre en place des **actions (aides, formations, subventions, documentations, etc.) en faveur de la profession et des patients**, par ses propres moyens, via des contrats passés avec ses partenaires, ou au travers de projets interprofessionnels.

Les fonds pour leurs actions proviennent

- **de nos cotisations**, entre 150 et 200€ par an obligatoires et prélevés via l'URSSAF à chaque praticien
- **des partenaires** tels que les ARS, Assurance Maladie, Conseil Régional...
- **d'autres partenaires** en l'absence de tout conflit d'intérêts.

- **Représenter la profession auprès** de ses différents partenaires institutionnels, **notamment l'Agence Régionale de Santé** en matière de santé et d'organisation des soins bucco-dentaires

Au niveau national le nombre cumulé de votes déterminera la représentativité de tous les syndicats de la profession. **Vos votes pourront immédiatement faire entrer le SFCD à la table des négociations nationales**

Faire entendre votre voix : **enclencher la mise en oeuvre de projets régionaux qui vous correspondent en votant pour un syndicat qui porte vos idées.**

